



Dérèglementation du droit du travail

Alerte !

La Direction confédérale de la CGT réunie le 18 décembre 2012 alerte tous les salariés.

La négociation en cours sur la « sécurisation de l'emploi » s'oriente de plus en plus vers une plus grande flexibilité telle que l'exige le MEDEF. Elle ne répond pas à la situation d'urgence sociale, de précarité galopante et d'explosion du chômage.

Cette négociation s'est ouverte à l'initiative du gouvernement avec pour objectifs : lutter contre la précarité, sécuriser l'emploi, améliorer les procédures de licenciement collectif et les dispositifs de chômage partiel.

Or, malgré les propositions de la CGT, le MEDEF persiste à utiliser cette négociation et la crise économique, pour tenter d'obtenir une régression du droit du travail sans précédent.

Tous les salariés doivent connaître les conséquences gravissimes qui pèseraient sur eux si les projets du MEDEF étaient validés. Les droits liés au CDI seraient contournés par l'instauration d'un nouveau type de contrat de travail, le contrat intermittent ; possibilité pour l'employeur de licencier sans avoir de justification à présenter ; réduction des recours en justice et des peines encourues par les employeurs. Le patronat va jusqu'à exercer un chantage en suggérant une hypothétique complémentaire santé pour tous les salariés contre des procédures de licenciement accélérées !

Bref, pour le MEDEF, le changement c'est maintenant !

A quelques jours des fêtes de fin d'année, ces dispositions seraient un cadeau empoisonné, inacceptable pour tous les salariés.

La CGT est décidée à combattre de telles régressions.

Unaniment, la Direction confédérale de la CGT a confirmé le mandat donné à ses négociateurs qui participeront aux réunions des 19 et 20 décembre, pour améliorer l'emploi par des droits et des garanties assurés aux salariés.

La Commission Exécutive de la CGT a décidé d'une campagne d'information et de mobilisation des salariés dès les premiers jours de janvier.

Dans le même temps et jusqu'en mars 2013, des négociations se tiennent sur l'évolution des régimes de retraites complémentaires ARRCO – AGIRC. Le MEDEF vise des mesures conservatoires représentant 5,7 milliards d'euros d'économies sur les pensions. La CGT a fait des propositions qui peuvent apporter aux régimes de retraite de nouvelles ressources pour garantir la pérennité de nos régimes ARRCO – AGIRC sans paupériser un peu plus les retraités.

La Commission Exécutive de la CGT appelle aussi ses organisations à prendre des initiatives locales courant janvier, pour la défense de l'action et des libertés syndicales, et pour l'accès à la justice prud'homale pour tous.

La Commission Exécutive de la CGT